



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Le 19 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 18 janvier 2021 à 19h en vidéoconférence et sans la présence du public à laquelle sont présents les Conseillers suivants :

M^{me} Guylaine Perreault – poste n°1

M^{me} Myriam Arbour – poste n°4

M. Denis Ricard – poste n°2

M^{me} Chantal Robichaud – poste n°5 *ABSENTE*

M. Sébastien Ricard – poste n°3

M. Clément Allard – poste n°6

Formant quorum sous la présidence du Maire M. Robert Perreault. Est également présent M. Michel Marchand, Directeur général et secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance à 19h.

2021.01.13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2021.01.14 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été posée puisque la séance était sans la présence du public.

2021.01.15 EMBAUCHE AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE la vacance prochaine du poste du responsable de l'urbanisme à la Municipalité de Saint-Alexis, suite au non-renouvellement volontaire du contrat de M. Gaétan Hudon se terminant le 20 janvier 2021.

ATTENDU QUE le poste de responsable de l'urbanisme a fait l'objet d'un processus de dotation afin de pourvoir au remplacement dudit poste.

ATTENDU QUE la candidature retenue, soit celle de M^{me} Léa Charbonneau, a été désignée à cet effet et est embauchée selon les modalités établies entre les parties.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est favorable à cette embauche.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} Myriam Arbour, il est résolu par les membres du Conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
 - De convenir d'un contrat de travail avec M^{me} Léa Charbonneau selon les conditions convenues entre les parties.
 - M^{me} Léa Charbonneau soit engagée selon la fonction de responsable de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Alexis incluant une période de chevauchement transitoire avec le responsable actuel pour fins de transfert de connaissances et de dossiers et débutant le mardi, 19 janvier 2021.
 - Le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier et contrat de travail donnant plein effet à la présente résolution et en respect de la résolution 2020.11.13.
-

2021.01.16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Michel Marchand,
Directeur général et secrétaire-trésorier